

Media Monitoring Report

FÉVRIER 2025

Elections : suite ... et fin ?

Malgré la proclamation officielle des résultats des élections communales et municipales, dans la quasi-totalité des circonscriptions électorales ; ces dernières échéances continuent d'animer les débats médiatico-politiques.

1- Illégalités, donc manque de crédibilité

De nombreux leaders politiques commencent à douter d'une possibilité de l'amélioration du paysage politique et démocratique à Madagascar, suite aux récentes élections communales et municipales. En effet, face aux différentes manifestations d'irrégularités et d'atteintes à la démocratie elle-même, l'opposition estime qu'il y a très peu d'espoir à ce que les détenteurs du pouvoir actuel remette Madagascar sur les rails d'un Etat de Droit. *(MBS, Tia Tanindrazana)*

2- Contestations à Vatomandry

Les résultats officiels des élections pour les communes d'Ambodionoka Rangalana et d'Antanambao Mahatsara, dans le district de Vatomandry ont provoqué de nombreuses contestations.

Les populations de ces localités dénoncent le revirement de situation entre les résultats finaux au niveau des Commission Electorale de District (CED) et ceux officiels rendus par le Tribunal Administratif de Toamasina. Une pétition a largement été signée par les électeurs pour le cas d'Antanambao Mahatsara, car la totalité des voix du candidat qui a rafflé 75% du suffrage a été annulé au profit du candidat IRMAR. Sophie Ratsiraka, députée élue dans ce district, a d'ailleurs dénoncé un "hold-up électoral" qui n'est pas en faveur de la démocratie dans le pays et exhorte les partenaires techniques et financiers à suivre de près cette situation. Cette vague d'arrestations risque de ternir l'image du régime qui est déjà entachée par les violations des droits de l'homme, soulevées récemment par l'ONU, à Genève. *(Kolo TV, IBC, Gazetiko, Midi Madagasikara, MBS, Tia Tanindrazana)*

3- Observatoire SAFIDY

Cette organisation de la société civile, qui oeuvre particulièrement dans le domaine des élections a maintenu ses précédentes constatations, faisant état d'élections truffées d'irrégularités ; doublées d'une faible participation des jeunes et des personnes en situation de handicap.

L'organisation a dressé un bilan préoccupant des élections municipales et communales du 11 décembre 2024 dernier, mettant en lumière de nombreuses irrégularités et un manque de transparence qui fragilisent la confiance des citoyens envers le processus électoral. Malgré l'absence d'incident majeur, elle rapporte des irrégularités dans l'acheminement des résultats et la gestion des documents électoraux. Safidy a également relevé des pratiques douteuses dans la gestion de l'administration électorale, notamment des nominations controversées au sein de la CENI et de ses démembrements. L'organisation a également dénoncé les remplacements fréquents des chefs de Fokontany, perçus comme une stratégie pour favoriser les réseaux politiques proches du pouvoir. Par ailleurs, selon toujours cette organisation de la société civile, la révision exceptionnelle des listes électorales, menée par voie d'ordonnance, a été marquée par des contradictions et une mise en œuvre confuse. **RDB, MBS, Kolo TV, Midi Madagasikara)**

4- Mise en place d'une délégation spéciale pour la Commune Urbaine d'Antsiranana

Sur les six anciens chefs-lieux de province et les autres grandes villes, seul Antsiranana a échappé à la plateforme Isika Rehetra Miaraka amin'i Andry Rajoelina (IRMAR) avec la victoire de Jean Luc Désiré Djavozara. Celui-ci avait alors enregistré 65,71% des voix contre 22,77% seulement pour le candidat de l'IRMAR, Franck Max Sahel, et 11,53% pour le candidat indépendant, Stéphane Couringa.

Selon les médias proches du pouvoir, le Tribunal Administratif d'Antsiranana a mis en place une délégation spéciale pour gérer la Commune Urbaine d'Antsiranana après la vacance du siège du maire. Tina Edmond, ancien directeur de l'état civil, a été désigné Président de Délégation Spéciale (PDS). Cette nomination fait suite à la disparition de Jean Luc Djavozara, élu maire mais introuvable depuis l'émission d'un mandat d'arrêt à son encontre le 13 septembre 2024, par la juridiction de second degré du Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo. La situation a mené à la désignation d'un PDS pour pallier l'absence de maire et gérer la Commune. Ce processus, bien que exceptionnel, est prévu par la loi, et intervient lorsque la gestion normale de la commune devient impossible.

La nomination de ce PDS est donc une décision conforme aux règles en vigueur, et vise à éviter un blocage des services municipaux. (**Free FM, RNM, La Vérité, Viva**)

Cette procédure précipitée peut poser des questions de légalité car la vacance de poste a en effet été actée quinze jours après la réélection du maire sortant, quand les textes indiquent qu'elle ne peut l'être qu'au bout de six mois d'absence prolongée et non interrompue de l'élu. Le Tribunal Administratif affirme que la vacance du siège a été confirmée car, selon la formation donnée aux maires après la proclamation des résultats, ils ont huit jours pour procéder à la passation. Ainsi, une fois ce délai écoulé, le poste vacant est confirmé. Par contre, plusieurs médias ont affirmé que la préfecture n'aurait pas remis la saisine dans les délais. En effet, le mardi 4 février 2025, face à l'absence physique du maire élu, le préfet par intérim de la région Diana a saisi le Tribunal Administratif de Diego-Suarez pour faire constater la vacance de poste. Le lendemain, un président de délégation spéciale (PDS) a aussitôt été installé à la tête de la commune, sans même attendre que le tribunal administratif ne statue sur cette demande, comme l'exige la loi. (**AZ Radio, L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara**)

Le principal concerné a indiqué avoir déposé une demande de suspension de la décision de nomination d'un président de délégation spéciale à la tête de la commune urbaine d'Antsiranana. Dans une vidéo publiée sur Facebook, il indique avoir mis en place une équipe pour pouvoir assurer le travail bien qu'il soit lui-même absent et dirige la ville à distance. Il a précisé qu'une lettre recommandait sa capture vivant ou mort, raison pour laquelle il se cache. Il a souligné dans cette publication qu'il contestait fermement la mise en place d'une délégation spéciale, car, selon la loi en vigueur, seul le Tribunal Administratif est compétent pour installer et destituer un maire. Le maire élu a appuyé son argumentation en rappelant que le Tribunal Administratif a validé les résultats des élections du 11 décembre 2024, suivie de leur proclamation officielle le 20 janvier. Dès qu'il a appris la nouvelle, Jean Luc Djavojozara et son équipe ont déposé une requête en sursis d'exécution auprès du Tribunal administratif, car la lettre déposée leur donne l'autorisation de le faire. Selon eux, la décision est suspendue à partir du 6 février à 18h30, en raison de cette requête, mettant ainsi en pause l'application immédiate de la mesure. La situation devrait donc redevenir telle qu'elle était avant le 4 février, date à laquelle Jean Luc Djavojozara était toujours en fonction en tant que maire.

Le maire élu a insisté sur le fait qu'une requête en sursis d'exécution permet de geler l'application d'une décision administrative jusqu'à ce qu'une juridiction se prononce sur sa légalité. (***L'Express de Madagascar***)

5- Mise à jour de la liste électorale 2024-2025

Le délai d'inscription sur la liste électorale auprès des *fokontany* a pris fin le 15 février 2025. Il incombe aux CED d'en faire le traitement informatique, avant la transmission finale au niveau de la direction en charge du système informatique au niveau de la CENI. C'est après que la liste définitive sera renvoyée au niveau des CED pour un arrêlage provisoire de la mise à jour. (***Viva, RNM***)

Liberté de la presse

Liberté d'expression

Droit d'accès à l'information

1- Revendication syndicales

- *Ministère de l'Education Nationale*

Dans une déclaration faite le 03 février 2025, le Syndicat MITAFA au sein du MEN a tiré la sonnette d'alarme quant aux conditions misérables avec lesquelles les enseignants sont obligés de travailler. Ce mouvement a ainsi lancé un ultimatum de 72 heures à l'endroit des responsables de ce département ministériel, afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour corriger les obstacles tels que la mise en œuvre effective des textes relatifs aux droits et avantages des enseignants ; ou encore le recrutement de nouveaux enseignants, pour pallier le manque de ressources qui détruit de jour en jour, ce qui reste du système éducatif malgache.

- *Randrana Sendikaly*

Cette plateforme syndicale regrette la retenue de salaire, voire le non paiement dans certains secteurs, dus aux problèmes rencontrés par les entreprises à cause de la persistance du délestage. Le leader du Randrana Sendikaly estime que c'est au gouvernement de trouver les moyens pour résoudre ce problème, quitte à négocier avec les employeurs.

Il souligne que les employés sous-payés ne sont que des victimes impuissantes de l'incompétence de l'Etat à faire respecter les textes, et à respecter lui-même ses obligations. De nombreux citoyens qui interviennent dans les émissions interactives rejoignent ce raisonnement, en regrettant de payer systématiquement les factures de la JIRAMA, sans que cette dernière ne remplisse sa part de contrat quant à la fourniture d'eau et d'électricité. D'autres estiment même que l'Etat est complice de cette démarche, en fermant les yeux par rapport aux problèmes de la population.

2- Droits de l'Homme : Madagascar sur la bonne voie

Dans des reportages diffusés dans les journaux nationaux du 04 février 2025, les médias publics **RNM & TVM** et ceux du groupe **Viva** ont affirmé que l'Organisation des Nations Unies, à l'Examen Périodique Universel (EPU), a loué les initiatives du gouvernement malgache dans la lutte pour le respect des Droits de l'Homme.

Madagascar aurait certes plus d'efforts à fournir au vu des 234 points de recommandations. La protection des droits des personnes vulnérables, des droits de l'enfant, les droits des femmes, la lutte contre les discriminations, la santé maternelle et infantile, la lutte contre la traite d'êtres humains, le renforcement de la lutte contre la corruption, la prohibition des exactions extrajudiciaires, le renforcement de la démocratie font partie des points sur lesquels des recommandations ont été faites pour Madagascar. La question des exécutions sommaires, ou encore la proportionnalité et la légalité de l'usage de la force par les Forces de défense et de sécurité (FDS), a été le sujet de remarques et de recommandations orales de la part de l'assistance. La question de la liberté d'expression et celle du droit de faire une manifestation publique pacifique ont également été pointées du doigt, mais la délégation malgache a démontré sa volonté de renforcer la qualité et l'indépendance du système judiciaire, de protéger les journalistes et les défenseurs des droits humains, et d'assurer la liberté d'expression. **(MBS, L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara)**

“Les droits de l'Homme sont avant tout les droits des victimes innocentes”, soutient le général Lylison, non moins Gouverneur de la Région Sofia. À son corps défendant de riposter face aux remarques précédentes formulées récemment par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Les propos du gouverneur de la Région Sofia à Mampikony ont été d'ailleurs tenus avant même l'EPU à Genève. **(Midi Madagasikara)**

L'insertion dans le code pénal des dispositions sur la castration chirurgicale des violeurs de mineurs et les débats autour de la proposition de loi sur l'interruption thérapeutique de grossesse (ITG) ont également été discutés durant l'EPU de Madagascar. Dans la liste des recommandations écrites figurent notamment “de revoir ce Code pour le mettre en conformité avec la Convention contre la torture”, en parlant des dispositions relatives à la castration chirurgicale. S'agissant de la proposition de loi sur l'ITG, son adoption figure dans les recommandations faites par la France et la Colombie. La délégation malgache présente à Genève n'a pas réagi au sujet des recommandations sur l'ITG. Dans une déclaration officielle publiée par la Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à Genève, Paris affirme avoir « pris note des mesures prises par Madagascar », tout en soulignant des domaines nécessitant des améliorations substantielles. Parmi les recommandations de la diplomatie française figure l'adoption de mesures législatives pour combattre les discriminations à l'encontre des groupes vulnérables ou minoritaires, notamment les personnes LGBT+, les individus vivant avec le VIH, ainsi que les personnes en situation de handicap. Ce point reflète les priorités internationales de la France en matière de droits de l'homme et d'égalité. **(AZ Radio, Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar)**

3- Liberté de réunion

Suite à la décision de l'administration de "cadrer" toutes réunions et/ou manifestations politiques, de nombreuses voies se sont élevées contre la tentative de l'Etat de museler quiconque tenterait de dénoncer les problèmes sociaux et politiques rencontrés par le peuple malgache actuellement. Selon le numéro un du Parti FIVATO, imposer la présence des chefs de districts et/ou des préfets de région dans des réunions politiques "privées", car ne concernant que des membres d'un ou de plusieurs partis politiques ; est une manifestation flagrante de la régression de la démocratie à Madagascar.

D'autres figures politiques quant à elles en déduisent que ces agents de l'Etat serviront désormais d'"espions" pour le pouvoir central, afin d'anticiper toute tentative de mouvement social, dont les actuels dirigeants redoutent fortement l'ampleur. Pour la députée Eléonore Johasy, l'Etat serait entrain de se faire ennemi des 27 millions de malgaches, qu'il empêche de s'exprimer librement, en tant que citoyen.

(MBS, IBC, Tia Tanindrazana)

4- Manifestations populaires à Vatondry

Face au "hold-up démocratique" que rencontre la commune d'Antanambao Mahatsara dans le district de Vatondry, la population n'a pas tardé à manifester sa stupéfaction (cf. p.3).

Les forces de l'ordre n'ont pas tardé à réprimer ce mouvement, et la députée Sophie Ratsiraka figure parmi les premières personnalités politiques à avoir réagi face à cette situation. Elles ont en effet interpellé environ une vingtaine d'individus, et la mise sous contrôle judiciaire d'une quinzaine d'entre eux. La parlementaire déplore "l'entrave systématique de leurs droits à manifester pacifiquement" face à ces résultats qu'elle qualifie d'injustes et de pervers. Cette élue a déposé des doléances auprès du Ministère de la Justice, étant donné que la population n'a aucun recours légal pour faire entendre leurs voix. Elle a profité de l'occasion pour partager sa désolation face à l'indifférence totale de la **TVM** locale, par rapport à cette situation ; et faire ainsi le choix du silence face à la situation qui prévaut dans cette localité. *(MBS, Kolo TV, IBC, Gazetiko, Tia Tanindrazana)*

5- Appel à manifestation dans la Commune Urbaine d'Antsiranana

Suite à la décision de l'administration de mettre en place une délégation spéciale pour la gestion de la commune, un enseignant à l'Institut Supérieur de Technologie de Diégo (IST) a appelé à un mouvement de contestation de ladite décision.

Son arrestation est survenue quelques minutes après le début de sa vidéo lancée en live sur les réseaux sociaux, alors qu'il était seul sur les lieux malgré ses appels à une mobilisation générale de la population de Diégo. (*Midi Madagasikara, MBS, Kolo TV*)

5- Fermeture des bureaux du parti HVM par le BIANCO

Le BIANCO aurait ordonné la fermeture des locaux abritant le siège du parti HVM sis à Andraharo, le mercredi 19 février. Le bureau en charge de la lutte contre la corruption aurait jugé "illégal" l'usage de ces locaux comme "lieu de réunion" selon les explications du Secrétaire Général du parti concerné. Ce dernier n'a pas hésité à suspecter des raisons politiques derrière cette décision administrative ; en qualifiant cet acte de muselage des partis d'opposition. (*MBS, IBC*)

6- Mise en place en cours d'une plateforme de dialogue des acteurs médiatiques

L'Observatoire des médias et de la communication à Madagascar (Ilontsera) a constaté que le fossé entre les acteurs médiatiques se creuse davantage en raison des divergences d'opinions politiques. L'objectif de cette plateforme portée par cette ONG est de favoriser un dialogue constructif et de proposer un cadre de concertation pour améliorer l'environnement juridique et médiatique du pays.

Cette initiative entend renforcer la liberté d'expression à Madagascar ; en outre, cette plateforme permettra de recueillir les réalités et les attentes des acteurs concernés concernant ces libertés, tout en cherchant des solutions aux problématiques liées à l'espace médiatique national.

La première rencontre qui a réuni, le 12 février, des figures du métier, a commencé à explorer les pistes qui peuvent conduire à la réalisation de ce projet. À travers cette initiative, Ilontsera ambitionne de promouvoir un climat plus serein pour l'exercice du journalisme et de renforcer la liberté d'expression et de la presse dans le pays. En réunissant les différents acteurs du secteur, la plateforme vise à créer un espace d'échanges où les problématiques peuvent être débattues et des solutions concrètes proposées.

Cette initiative vise continuellement à promouvoir le thème crucial de la liberté d'expression, à travers le projet Manehoa - Liberté d'expression Madagascar, développé par Internews et financé par l'Union européenne.

7- Fanainga + : six ans d'appui à la société civile

Avec 202 OSC actives et 106 OSC formées, l'initiative vise à accompagner les organisations pour renforcer leur légitimité et efficacité, tout en promouvant une participation publique.

Ses actions basées sur l'intégrité, l'influence et la viabilité, permettent aux OSC de mieux structurer leur engagement en faveur du développement durable et du changement social. Plus de 6 milliards d'ariary ont été investis depuis 2018 pour soutenir 61 Organisations de la société civile à travers Fanainga+, devenus des acteurs clés du renforcement de la société civile à Madagascar. En 2023, l'initiative est devenue Fanainga+, poursuivant son engagement pour une société influente et indépendante.

Cette expérience multi-bailleurs montre l'importance accordée à l'émergence d'une société civile forte et structurée à Madagascar. Un appel a été lancé à l'endroit de nouveaux partenaires internationaux afin de se joindre à l'initiative et renforcer cette dynamique commune ; lors d'un événement organisé en partenariat avec le GIZ le 18 février 2025.

8- Un lanceur d'alerte a purgé sa peine

Mahery Lanto Manandafy, condamné en début d'année 2023 pour diffamation à une peine de deux ans de prison ferme, a retrouvé la liberté au cours de ce mois de février, après avoir purgé sa peine. Son incarcération faisait suite à une décision judiciaire qui l'avait reconnu coupable de faits de diffamation. Après avoir passé deux années derrière les barreaux, Mahery Lanto Manandafy, alias Malama, retrouve le chemin de la liberté. *(IBC, Midi Madagasikara)*

Ilontsera vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce rapport.

Si vous avez des interrogations ou si vous voulez approfondir notre activité de veille, ne pas hésiter à nous contacter.



-  Près Lot VS 124 Miandrarivo Ambanidia
-  +261 34 04 273 18
-  mediamattersm@gmail.com
-  www.ilontsera.mg